



Qair



Comité de projet

Projet agrivoltaïque
Commune de Xertigny



Le projet de territoire & sa genèse

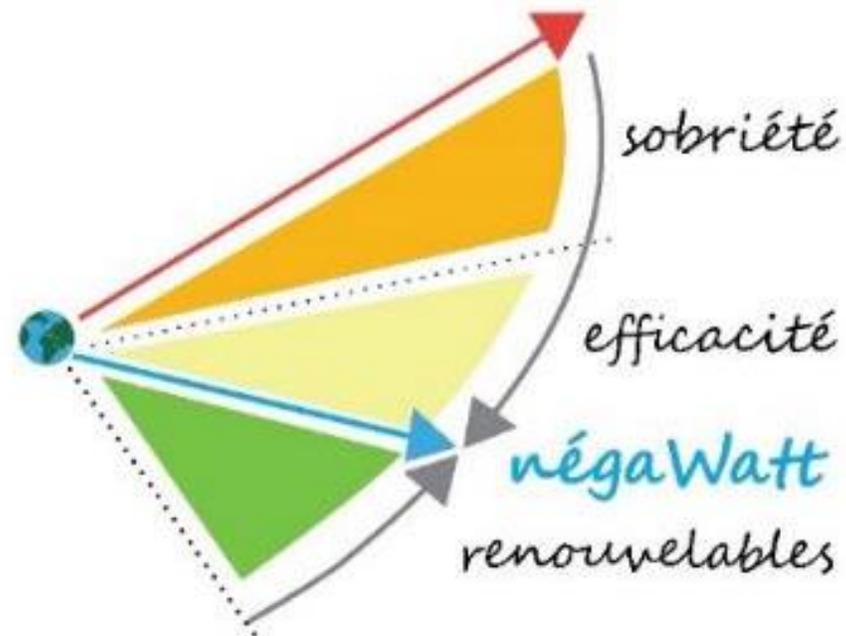
UN PROJET DE TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE



- **L'autonomie énergétique en 2050**
et **46%** en 2030
- **Une stratégie du SCoT des Vosges Centrales**
mise en œuvre par la CA d'Epinal et
la CC Mirecourt-Dompaire dans le
cadre du **Plan Climat-Air-Énergie**

100%

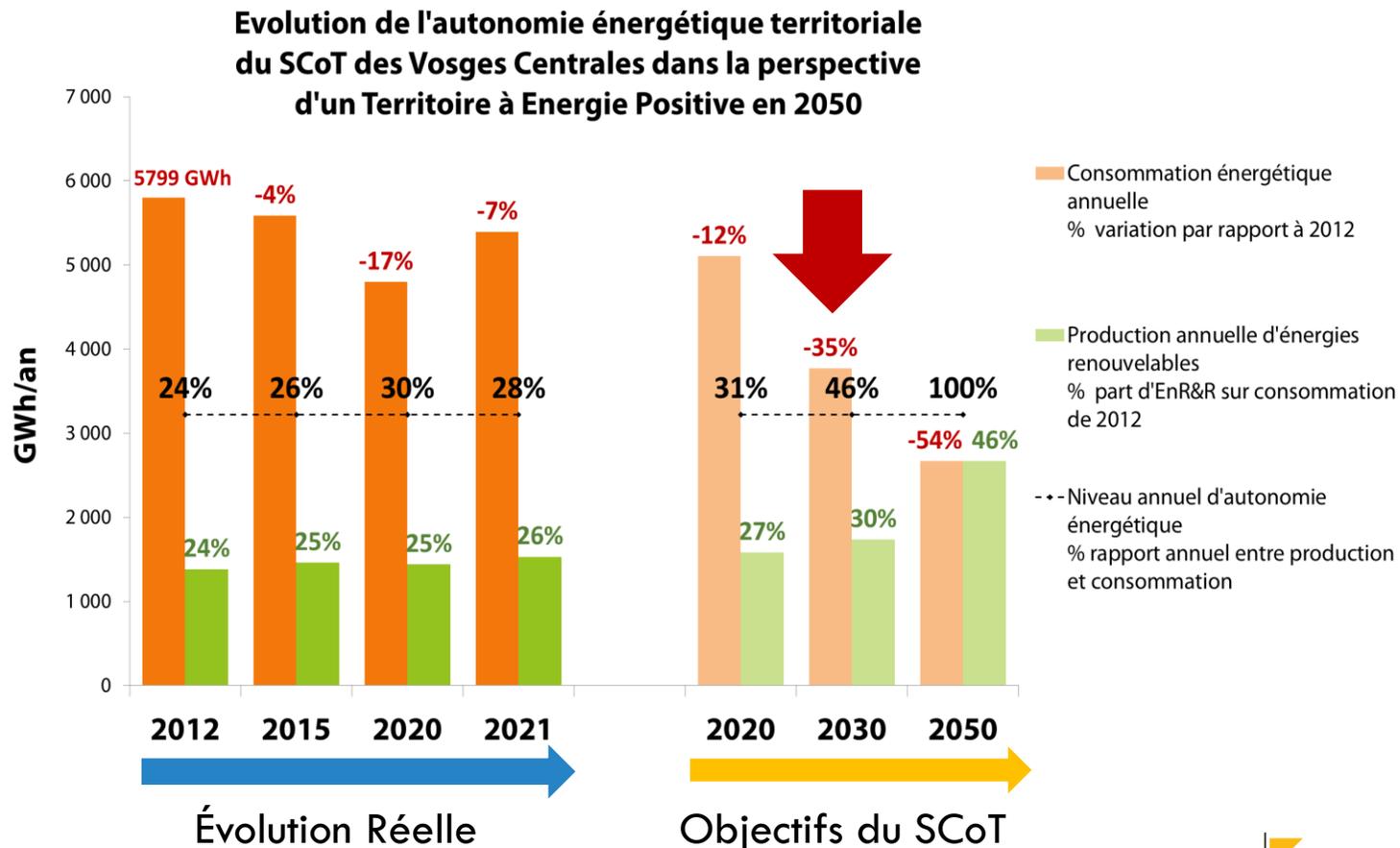
**TERRITOIRE
À ÉNERGIE POSITIVE**
SCOT DES VOSGES
CENTRALES



UN PROJET DE TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE



- **L'autonomie énergétique en 2050 et 46% en 2030**
- **Une stratégie du SCoT des Vosges Centrales mise en œuvre par la CA d'Epinal et la CC Mirecourt-Dompaire dans le cadre du Plan Climat-Air-Énergie**



UN PROJET DE TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE



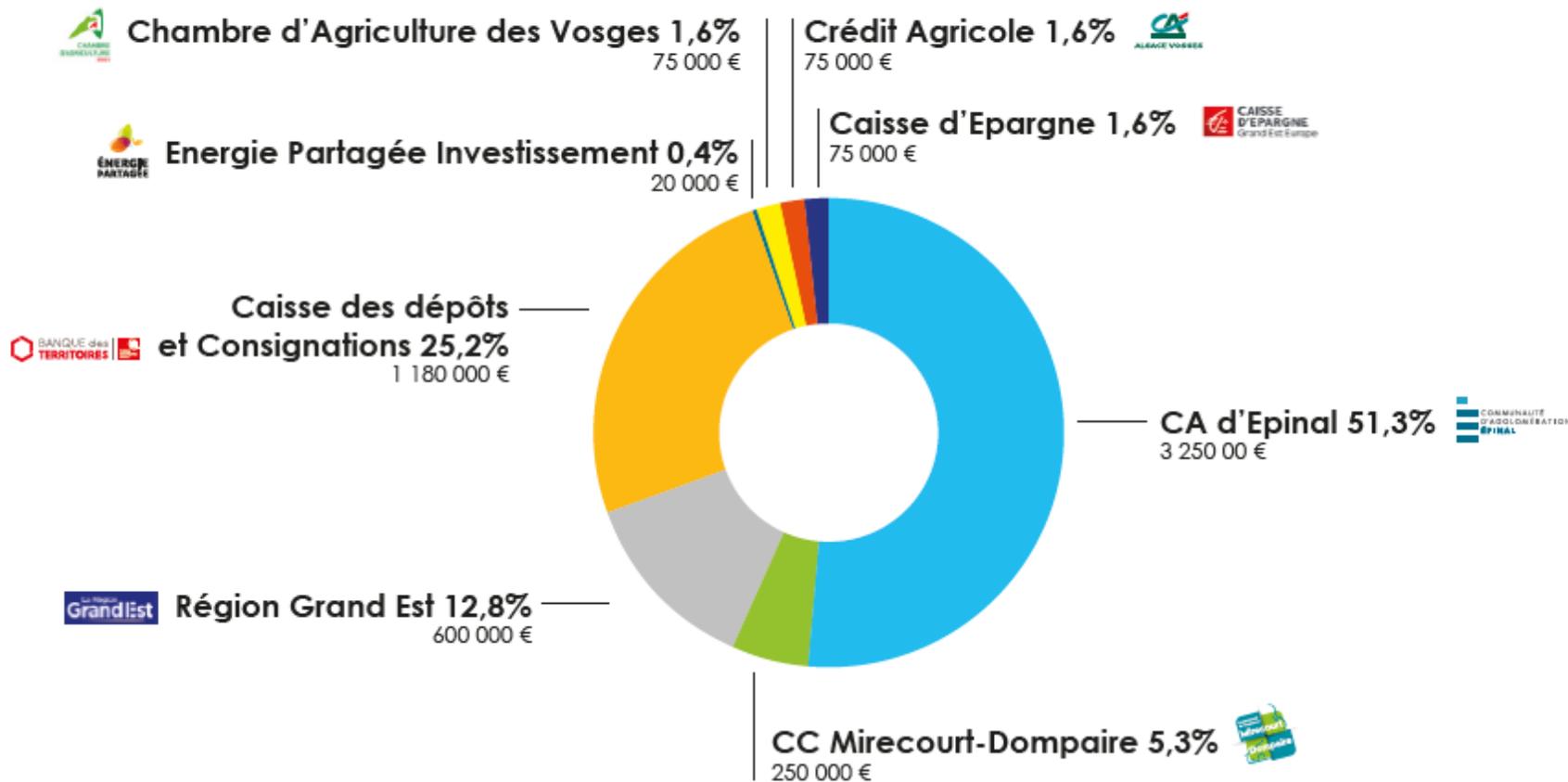
- **La volonté politique de maîtriser le développement des projets d'ampleur territoriale :**
« Oui aux énergies renouvelables, mais pas n'importe où, pas n'importe comment. »
 - ✓ En concertation avec les communes et les citoyens
 - ✓ En associant les communes et les citoyens à l'investissement et à la gouvernance
 - ✓ En permettant des retombées économiques plus équitables pour les collectivités et ainsi pouvoir soutenir la transition énergétique pour tous les acteurs du territoire
- **La SEM TERR'ENR créée pour défendre ces ambitions**



UNE SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE 70% PUBLIQUE

Répartition du capital

4 675 000 €



154 communes



Les domaines d'intervention

Avec un spectre d'intervention privilégié sur le territoire des Vosges Centrales et ouvert à l'ensemble des énergies renouvelables, **la société s'attèle dans un premier temps au co-développement de projets éoliens, photovoltaïques et hydro-électriques.**

LA PLACE DU PHOTOVOLTAÏQUE DANS LES PROJECTIONS DU SCOT DES VOSGES CENTRALES

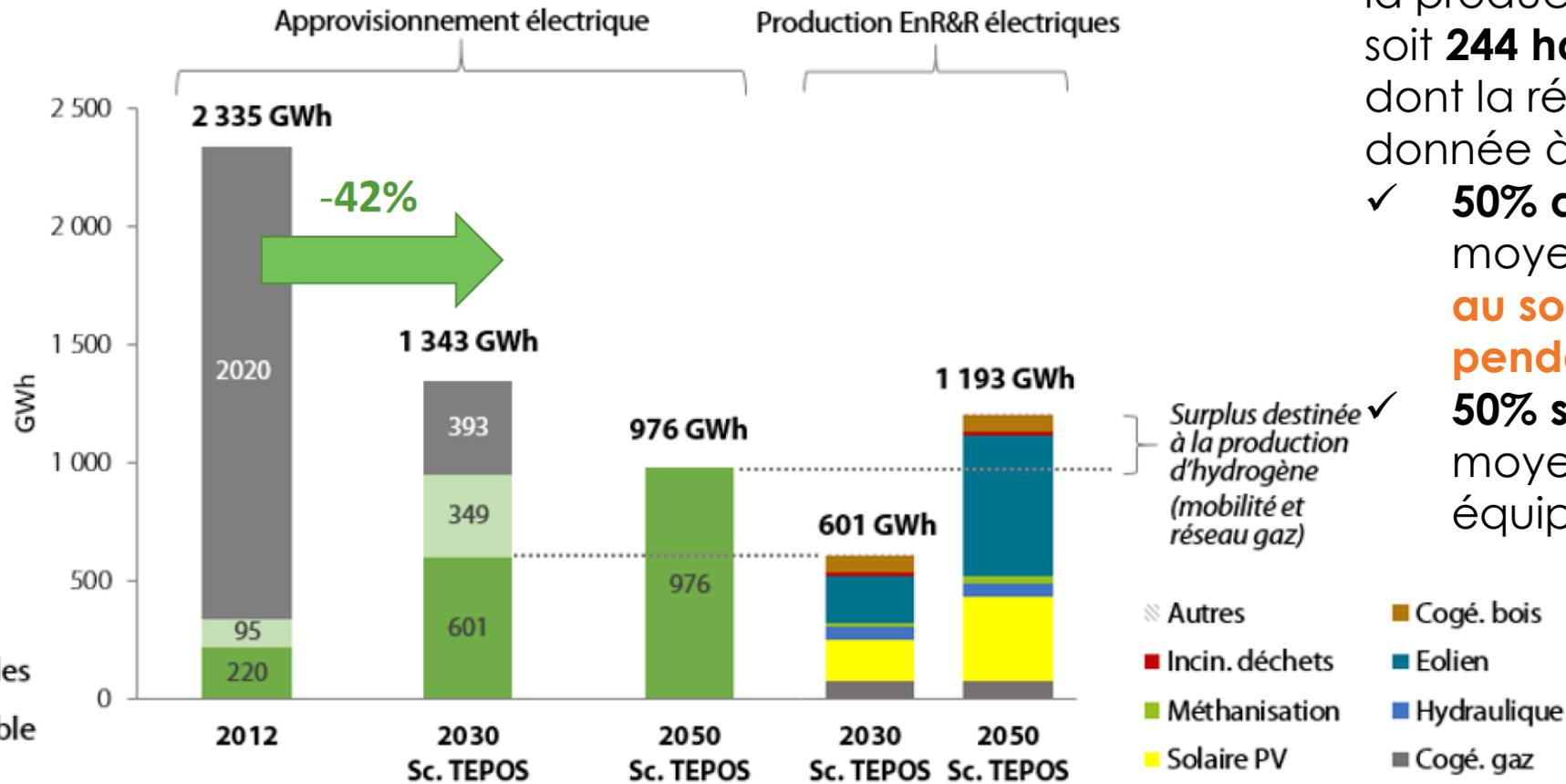
Le photovoltaïque deviendra la 2^e source d'approvisionnement en électricité des Vosges Centrales

Objectifs spécifiques pour le solaire photovoltaïque :

la production de **173 GWh/an**, soit **244 ha de panneaux**, dont la répartition suivante est donnée à titre d'exemple :

✓ **50% au sol**, soit en moyenne **une installation au sol de 12ha par an pendant 10 ans**

50% sur toiture, soit une moyenne d'1 toiture /10 équipée en 2030



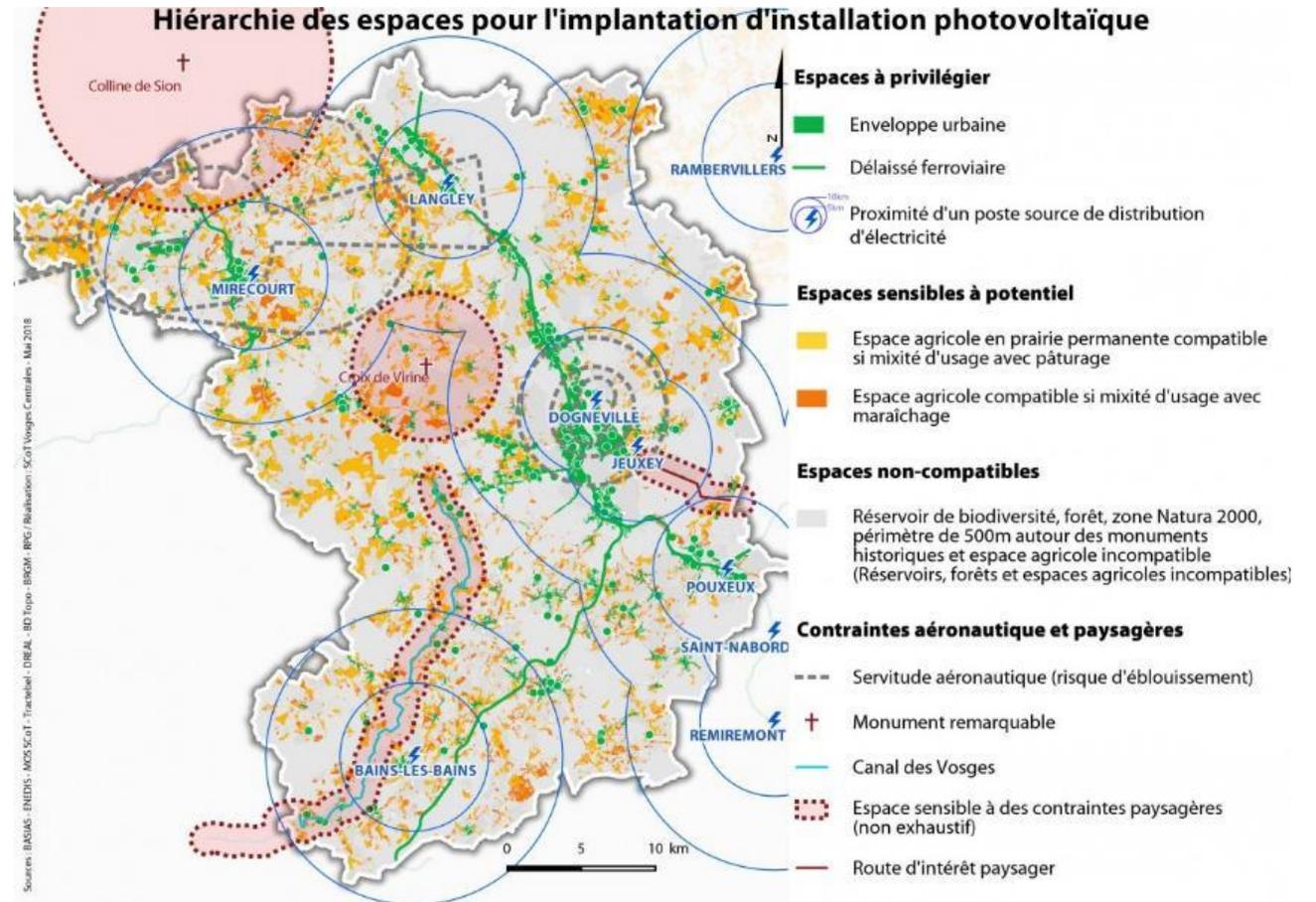
... D'OÙ LA VOLONTÉ TERRITORIALE D'EXPÉRIMENTER L'AGRIVOLTAÏQUE

Pour les unités de production solaires photovoltaïques, ils doivent en outre prioriser le développement des futures installations sur les toitures de bâtiments.

L'implantation de centrales au sol est interdite dans les réservoirs de biodiversité définis dans la trame verte et bleue du SCoT ainsi que sur les zones agricoles et les forêts.

Toutefois les projets agrivoltaïques pourront être autorisés sur les terres agricoles, à titre expérimental, sous réserve d'une bonne intégration paysagère de ces équipements et de la préservation des corridors écologiques et des habitats d'espèces protégées.

Extrait du DOO du SCoT approuvé en 2019 / p.101



➤ En 2023, les élus de la commune de XERTIGNY et de la CAE valident le principe d'expérimenter un premier projet agrivoltaïque en partenariat entre la SEM Terr'EnR & Qair sur un élevage bovin existant

| Le Groupe Qair

Qair en quelques chiffres

QUI SOMMES NOUS ?

Créé en 2017, le Groupe Qair est un producteur indépendant spécialisé à 100% dans les énergies renouvelables. Présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de l'origination en passant par le financement et la construction jusqu'à l'exploitation et la fourniture d'énergie.

Un producteur doté d'une vision globale et locale: Qair conçoit et met en œuvre des solutions adaptées à chaque territoire. L'expertise Qair repose sur la réussite des projets développés au cours des 30 dernières années.



650 COLLABORATEURS



1,3 GW

Capacité installée en juin 2024



> 30 GW

En développement

NOTRE EXPERTISE

de A...

ORINATION ET DÉVELOPPEMENT

FINANCEMENT

CONSTRUCTION

EXPLOITATION

DÉMANTELEMENT / REPOWERING

...à Z

NOS ACTIVITES



DG France
Guirec DUFOUR

Nicolas GUBRY
Responsable Développement Nord
Exp. : 14 ans en ENR (éolien / PV)

Agence Nantes
Baptiste SIMON, responsable agence
François GERVAIS, chef de projet Solaire
Martin BOUVARD, chef de projet ENR
Pascal ROUGIER, prospecteur foncier

Agence Limoges
Philippe DIMON, chef de projet Solaire
Julien PENOT, chef de projet développement
Charlotte BRASSEUR, cheffe de de projet Agri Solaire

Agence Montpellier
Laurent BARDOUIL, responsable agence
Marina BERTHOULY, chef de projet développement
Benoît RIQUEZ, chef de projet sénior ENR
Lucas RUIZ, chef de projet ENR
Philippe ROLLET, resp. Agri Energies France



Agence Reims / Paris
Nicolas GUBRY, responsable agence
Emmanuel DALLERY, chef de projet ENR
Romain BRODHAG, chef de projet ENR
Caroline DECUYPERE, cheffe de projet Solaire
Thibault PETITPAS, chef de projet Solaire
Philippe JACQUOT, prospecteur foncier
Ophélie VANISACKER, cheffe de projet Solaire

Agence Lyon
Guillaume SYREN, chef de projet sénior ENR
Sabrina BERMONT, cheffe de projet Solaire
Julien RENON, chef de projet Solaire
Olivier FONTBONNE, prospecteur foncier

Laurent BARDOUIL
Responsable Développement Sud
Exp. : 19 ans en ENR (éolien / PV)

Une expertise agricole forte – 11 experts issus du secteur agricole



Philippe ROLLET

Responsable Agri-Énergies
FRANCE
Agence : Montpellier depuis
2021



François GERVAIS

Chef de projet Agri-Solaire
Réfèrent Agri-Énergies PDL &
Bret.
Agence : Nantes depuis 2022



Philippe DIMON

Chef de projet Agri-Solaire
Réfèrent Agri-Énergies Nlle Aquit.
Agence : Limoges depuis 2022



Thibaut PETITPAS

Chef de projet Agri-Solaire
Réfèrent Agri-Énergies Hts de France
Agence : Reims depuis 2023



Caroline DECUYPERE

Cheffe de projet Agri-Solaire
Réfèrent Agri-Énergies Grand Est
Agence : Reims depuis 2023



Sabrina BERMONT

Cheffe de projet Agri-Solaire
Réfèrent Agri-Énergies AURA
Agence : Lyon depuis 2022



Julien RENON

Chef de projet Agri-Solaire
Réfèrent Agri-Énergies BFC / Centre
Agence : Lyon depuis 2023



Pascal ROUGIER

Prospecteur foncier
Réfèrent Agri-Énergies Normandie
Agence : Nantes depuis 2023



Olivier FONTBONNE

Prospecteur foncier
Réfèrent Agri-Énergies AURA
Agence : Lyon depuis 2023



Philippe JACQUOT

Prospecteur foncier
Réfèrent Agri-Énergies Grand Est
Agence : Reims depuis 2023



Charlotte BRASSEUR

Cheffe de projet Agri-Solaire
Réfèrent Agri-Énergies Nlle Aquit.
Agence : Limoges depuis 2024

Une expertise agricole reconnue

- ❖ Adhérent au **Pôle National de Recherche, d'Innovation et d'Enseignement sur l'agri-photovoltaïsme**
INRAE = Présidence ; QAIR élu à la vice-présidence du PNR
- ❖ Signataire de la charte de la **Fédération Nationale Ovine** (association spécialisée de la FNSEA en charge de représenter et de défendre les intérêts professionnels de l'ensemble des éleveurs ovins)
- ❖ Signataire d'une convention de partenariat avec **l'IDELE** (Institut professionnel d'expertise et de recherche appliquée sur les herbivores)
- ❖ Proximité avec **l'APCA & la FNSEA** ainsi qu'avec leurs réseaux locaux
- ❖ Partenariat avec de nombreuses **coopératives agricoles**



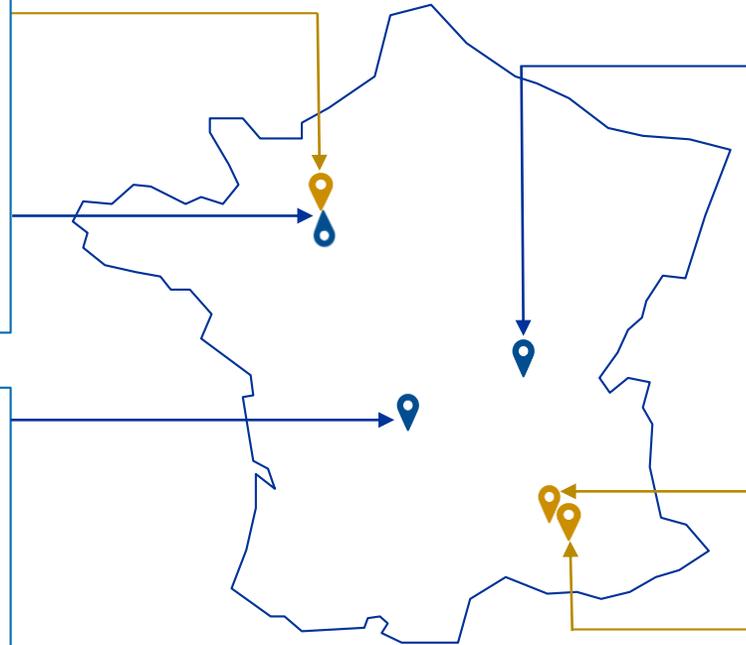
Une volonté de démontrer les synergies par la production de résultats



- ❖ Lieu : Ménil-Erreux (61)
- ❖ Puissance : 950 KWc (sur 4,5 ha)
- ❖ Technologies : 5 structures (fixe et dynamique) + 9 modalités testées
- ❖ Filière : polyculture + bovin lait
- ❖ Partenaires : CAN - IDELE - Seenovia - Agrisoléo - Univ. de Caen
- ❖ Mise en service : 2024 - 2025



① Déployer des installations R&D adaptées sur les productions appropriées



- Production animale
- Production végétale

② S'engager dans une démarche collective de partage des données

CHAROLAB (FERM'INOV)

- ❖ Lieu : Jalogny (71)
- ❖ Puissance : 300 KWc
- ❖ Technologies : 3 structures (fixe et dynamique) + 4 modalités testées
- ❖ Filière : bovin viande
- ❖ Partenaires : CA71 - IDELE
- ❖ Mise en service : 2025



LA PINK SOLAIRE

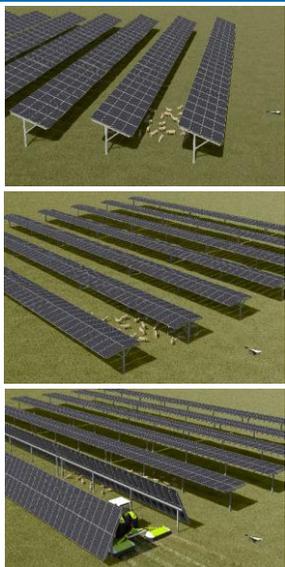
- ❖ Lieu : Lapalud (84)
- ❖ Puissance : 3,3 MWc
- ❖ Technologies : tracker surélevé 1 axe incluant pilotage agronomique
- ❖ Filière : fruits à pépins (pommes)
- ❖ Partenaires : SUN'AGRI - CA84 - COFRUIDOC - PINK LADY® Europe
- ❖ Mise en service : 2025



LE MOURIER SOLAIRE



- ❖ Lieu : Saint Priest-Ligoure (87)
- ❖ Puissance : 7 MWc
- ❖ Technologies : 7 structures (fixe et dynamique) + 8 modalités testées
- ❖ Filière : ovin viande
- ❖ Partenaires : IDELE - CIIRPO
- ❖ Mise en service : 2025 - 2027



- ❖ Lieu : Uchaux (84)
- ❖ Puissance : 180 KWc
- ❖ Technologies : 3 structures (fixe et dynamique) + 4 modalités testées
- ❖ Filière : maraîchage (fraises)
- ❖ Partenaires : APREL - CA84
- ❖ Mise en service : 2023



QAIR et ses partenaires agricoles pour un agrivoltaïsme durable

Qair

- ❖ Adhérent au **Pôle National de Recherche, d'Innovation et d'Enseignement sur l'agri-photovoltaïsme**
INRAE = Présidence ; QAIR élu à la vice-présidence du PNR
- ❖ Signataire de la charte de la **Fédération Nationale Ovine** (association spécialisée de la FNSEA en charge de représenter et de défendre les intérêts professionnels de l'ensemble des éleveurs ovins)
- ❖ Signataire d'une convention de partenariat avec l'**IDELE** (Institut professionnel d'expertise et de recherche appliquée sur les herbivores)
- ❖ Proximité avec l'**APCA** & la **FNSEA** ainsi qu'avec leurs réseaux locaux
- ❖ Partenariat avec de nombreuses **coopératives agricoles**



INRAE



Pôle national recherche, innovation, enseignement sur l'agri-photovoltaïsme
Inventer l'agriculture de demain en synergie avec la production d'électricité renouvelable



FNO
FÉDÉRATION NATIONALE OVINE

idele
INSTITUT DE L'ELEVAGE

fnsea

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE

INRAE
la science pour la vie, l'humain, la terre

21 - 5

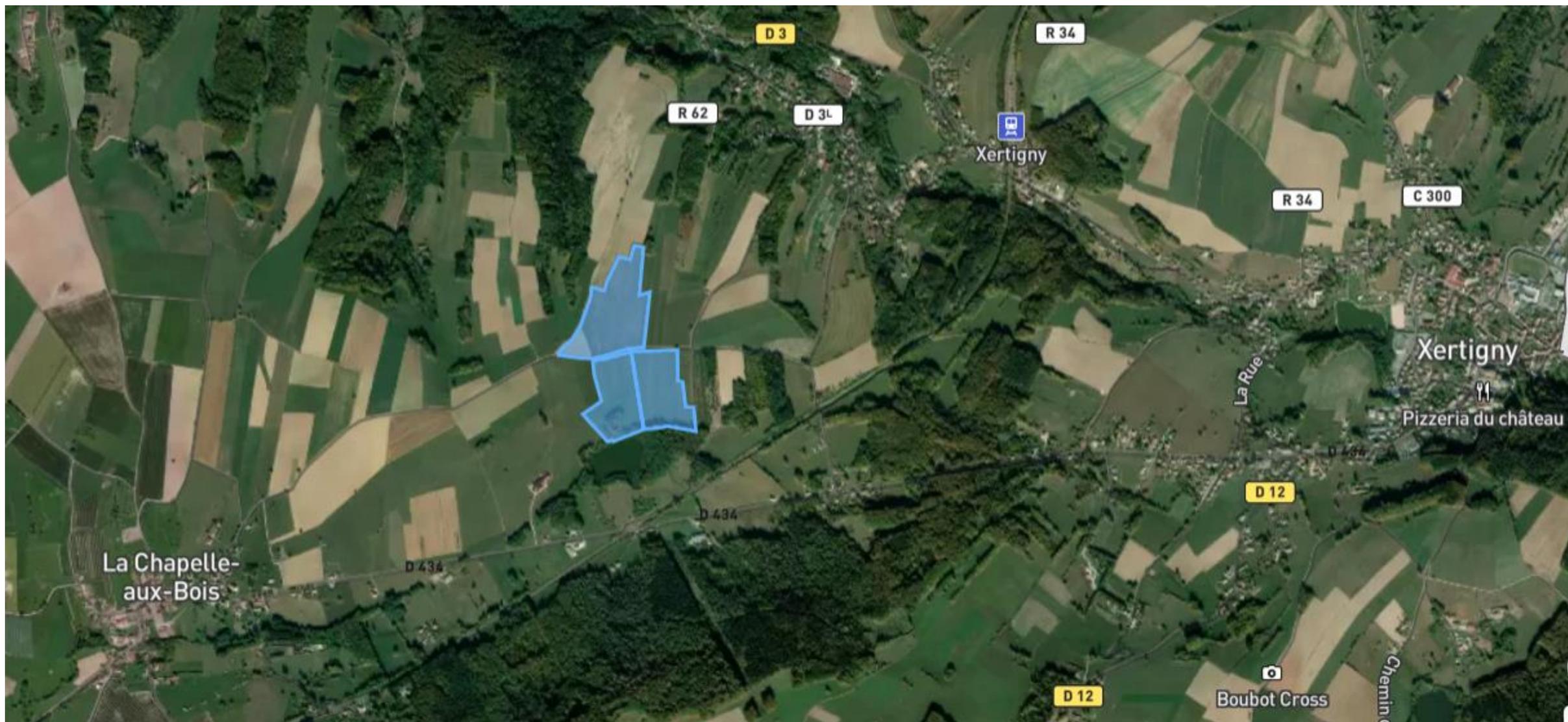
| Le projet de Xertigny

- Le projet consiste à l'installation d'une implantation de la centrale agrivoltaïque sur **18,68 ha**. Sur ce parcellaire, il y a un maintien de l'activité existante, sans évolution du taux de chargement.
- Le site concerné par le projet correspond à une zone intégralement agricole.
- L'ensemble est exploité par la **SCEA DU COTEAU**.
- La SAU totale de cette exploitation est de 110 ha dont 18,48 ha sont concernés par le projet, soit **16,8 % de la SAU** totale de l'exploitation.

Cette exploitation compte deux ateliers de production :

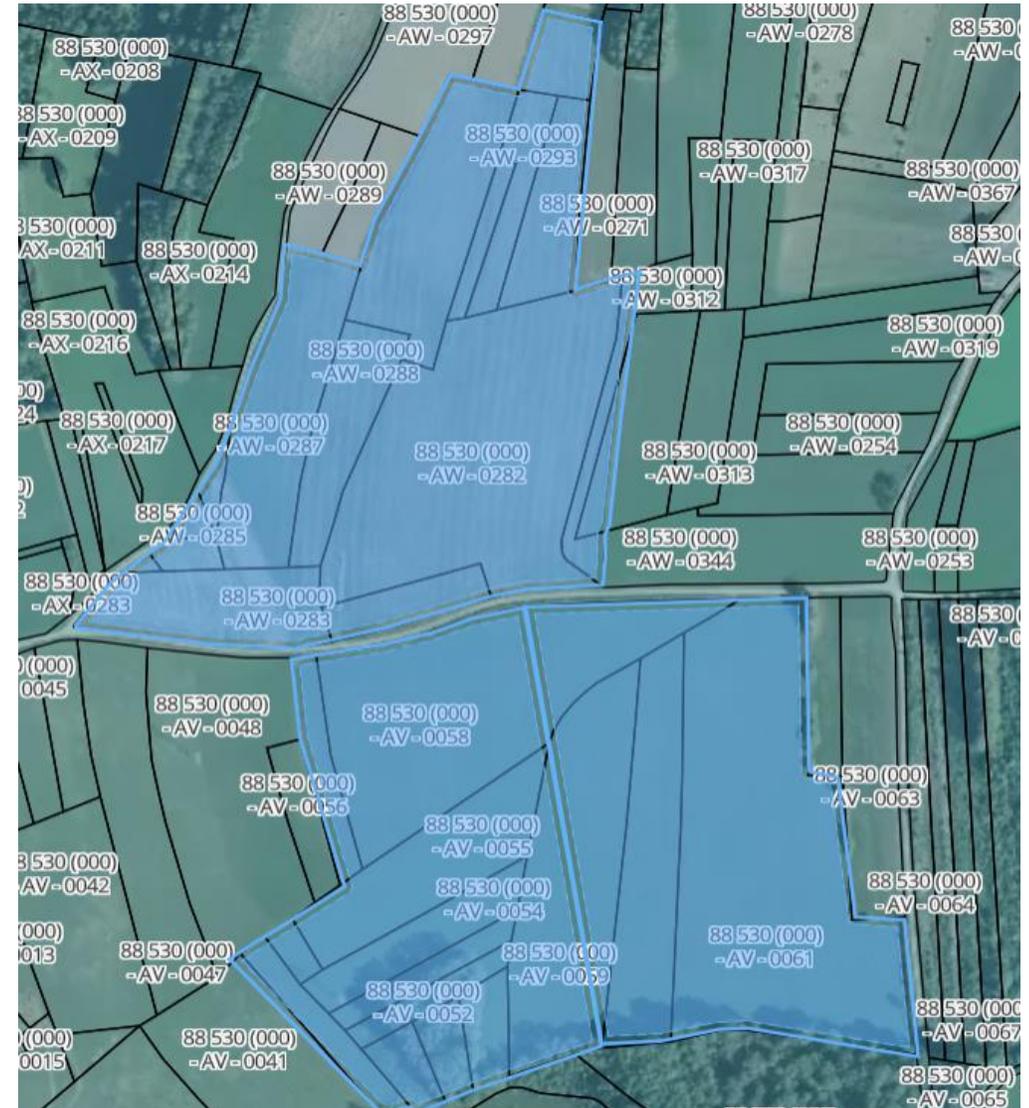
- Un atelier de fourrages et de céréales, dont l'intégralité est destinée à l'auto-consommation par les bovins.
- Un atelier d'élevage de 50 vaches allaitantes et 45 bovins à l'engraissement.

Le choix du site d'implantation potentielle



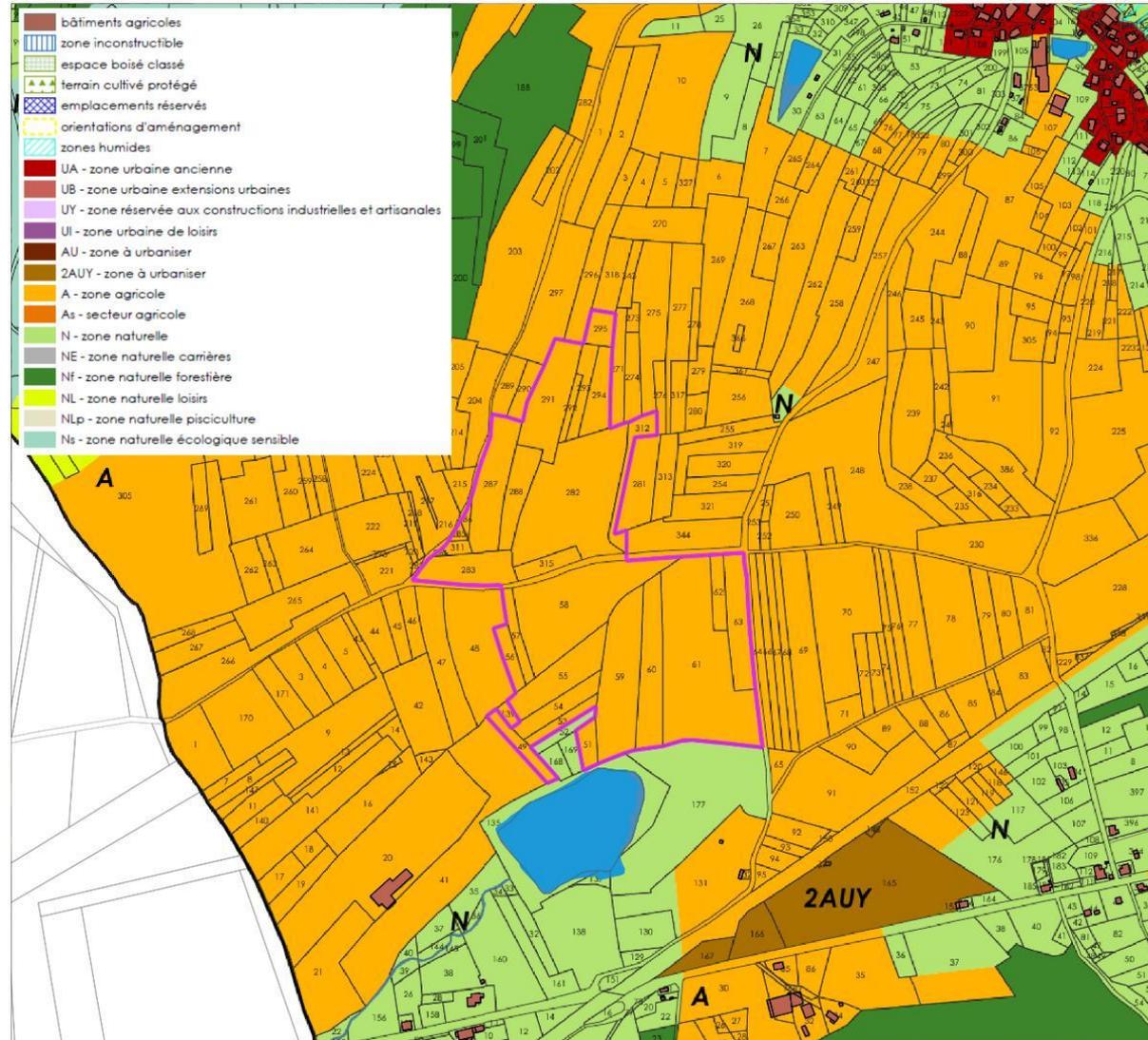
Plan cadastral

Nom commune	Numéro parcelle	Section	Surface en ha
Xertigny	0315	AW	0,27
	0312	AW	0,35
	0311	AW	0,09
	0295	AW	0,24
	0294	AW	0,48
	0293	AW	0,3
	0292	AW	0,13
	0291	AW	1,09
	0288	AW	0,56
	0287	AW	1,07
	0286	AW	0,05
	0285	AW	0,05
	0284	AW	0,02
	0283	AW	0,72
	0282	AW	2,76
	0061	AV	3,26
	0060	AV	0,98
	0059	AV	1,55
	0058	AV	2,23
	0057	AV	0,26
	0056	AV	0,23
	0055	AV	0,87
	0054	AV	0,44
	0053	AV	0,21
	0051	AV	0,2
	0049	AV	0,27
	Surface totale des parcelles cadastrales identifiées		



Le PLU de Xertigny (dernière version datant de novembre 2019) :

zone Agricole (A), qui autorise « les constructions et installations à condition qu'elles soient nécessaires et liées à l'exploitation agricole ».



Projet agrovoltaïque de Xertigny (Amerey) (88)

Urbanisme

Fond de carte:
PLU de Xertigny 1/10 000

 BEJC
Bureau d'études
Jacquel & Chotillon
www.bejcc.com

21/07/2023

LEGENDE

-  Zone d'Implantation potentielle
-  Bâtiments
-  Limites parcelaires
-  Surfaces en eau



Assolement des parcelles agricoles visées par le projet



Usage agricole des parcelles visées par le projet

Sur l'ensemble du site, les 18,68 ha sont constitués de terres à usage agricole (actuellement déclarés à la PAC).

Les modalités d'usage agricoles sont les suivantes dans la zone d'étude : une parcelle est occupée en 2022 par un mélange de légumineuse et de graminées qui constitue une prairie temporaire, est l'autre est déclarée comme prairie permanente, autrement dit une Surface Toujours en Herbe (STH).



Un projet agrivoltaïque

Article 54 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

Article L. 314-16
Code de l'Énergie

5 critères cumulatifs

Installation
agrivoltaïque

L'installation doit permettre d'apporter directement à la parcelle **au moins l'un des services suivants** :

Amélioration du potentiel et de l'impact agronomique;

Adaptation au changement climatique;

Protection contre les aléas;

Amélioration du bien-être animal ;

Sans porter une atteinte substantielle à l'un de ces services, ou une atteinte limitée à deux d'entre eux.

Installée **sur une parcelle agricole**, elle **contribue durablement** à l'installation, au maintien ou au **développement d'une production agricole**.



Voir Article 1 du décret

La production agricole ou pastorale doit rester **l'activité principale** exercée sur la parcelle.



Voir Article 1 du décret

L'installation doit être **réversible**.



L'installation doit assurer une production agricole significative et un **revenu durable à l'agriculteur**.



Voir Article 1 du décret

Le projet agricole : une synergie entre amélioration agronomique et production d'énergie

➤ Une structuration en 2 îlots

- Ilot Nord : écartement pour usage de fauche
- Ilot Sud : écartement pour usage de pâture

□ La solution du tracker

- Hauteur 2.5m pour le passage des animaux
- Liberté de gestion par l'agriculteur pour le passage des engins de fauche

□ Les intérêts de cette structuration :

- Mécanisation : réutilisation du matériel existant – respect des besoins de l'agriculteur
- R&D : pas de REX sur l'agrivoltaïque en élevage bovin avec tracker d'où l'intérêt de tester 2 types d'écartement



Les intérêts agronomiques du projet

Concernant la partie élevage et bien-être animal :

- La mise en place des panneaux rend possible la protection des animaux sur l'îlot Sud agrivoltaïque. Cela va permettre la mise en place d'un pâturage tournant avec des points d'ombrage sur les parcelles du projet agrivoltaïque. C'est un atout certain pour le bien-être animal.

Concernant la partie production végétale :

- Le parcellaire permet d'être autosuffisant pour l'alimentation du troupeau.
- La mécanisation des parcelles sera possible pour la conduite et l'entretien des prairies grâce aux écartements adéquats.
- Les panneaux offriront un atout sur la productivité de l'herbe et sur la qualité de prairie (gains protéiniques attendus)
- le projet agrivoltaïque permet de maintenir l'écosystème du sol sur le long terme en maintenant une agriculture biologique et l'activité d'élevage sur une durée d'au moins 30 ans.

Concernant la partie économique :

- Le projet agrivoltaïque vient renforcer sensiblement le modèle technico-économique de l'exploitation initiale. Les revenus dégagés de cette nouvelle organisation générale permettent cependant d'investir dans des itinéraires de conduite des prairies plus actifs (meilleur itinéraire d'amendement, semis plus réguliers).

Un modèle juridique sécurisant pour tous les enjeux

Missions:

- Porte le projet agricole
- Garantit une activité économique agricole et fournit des services agro-environnementaux

➤ **Bail rural à clauses environnementales**
(validé par la FNSEA)

➤ **Contrat de Paiement pour Services Environnementaux**

=> Garantie d'une la pérennité d'une exploitation agricole de la parcelle en phase exploitation de la centrale agrivoltaïque

Exploitant agricole

Propriétaire foncier

Energéticien

Missions:

- Met à disposition le foncier (contre loyer)

➤ Bail emphytéotique

Missions:

- Porte le projet administrativement et techniquement
- Finance, construit, exploite l'installation agrivoltaïque via une société de projet (SPV)
- Vend l'électricité produite et démantèle.



Mise en œuvre de dispositifs de suivi (avec ENSAIA de Nancy)



Intégration à l'étude du projet au sein du pôle national R&D agrivoltaïque

Résultats mesurés sous les panneaux :



Instrumentation de la parcelle :
capteurs températures, humidité sol/air, rayonnement, quantité précipitation, vitesse/direction du vent etc



Cycle végétatif



Indice végétatif quantitatif et qualitatif



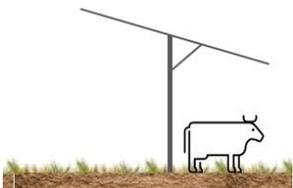
Stress hydrique et thermique



Confort / bien-être animal :

Mise en place de suivis scientifiques :

- Pédo-agronomique
- Agronomique
- Ethologique / zootechnique
- Electrique & géobiologiques



Un projet qui a évolué en concertation avec l'agriculteur : **Projet initial**

Caractéristiques photovoltaïques

Productible estimé : **1185 Kwh/kWc**

Puissance envisagée : **15 MWc**

Production électrique : **17 775 MWh/an**

Soit une production équivalente à la consommation annuelle de **3607 foyers.**

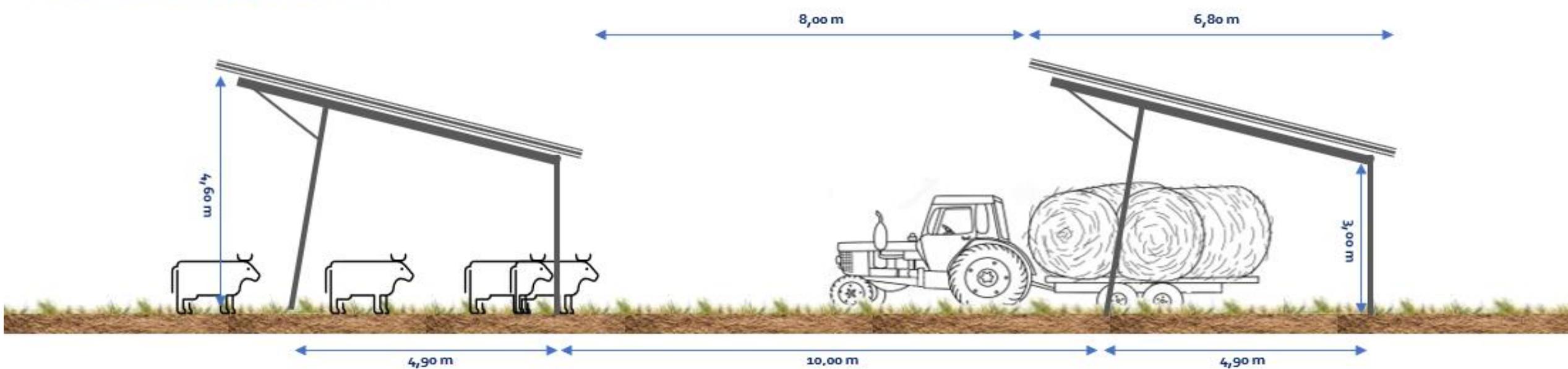
Soit l'équivalent de **7 %** de la consommation de la population de la Communauté d'agglomération **de la CA d'Epinal**

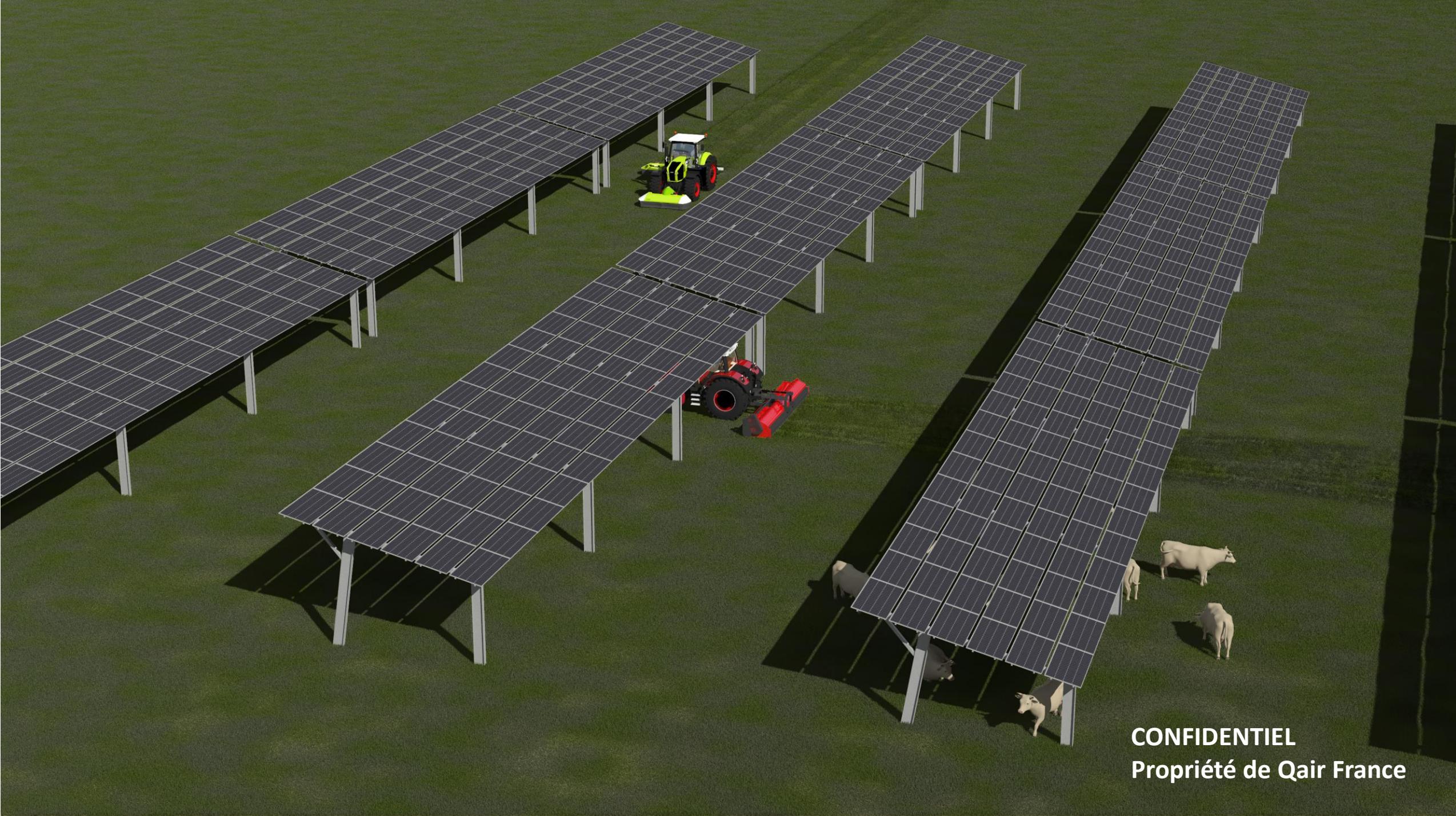


① Structures fixes 4V bi-pieux

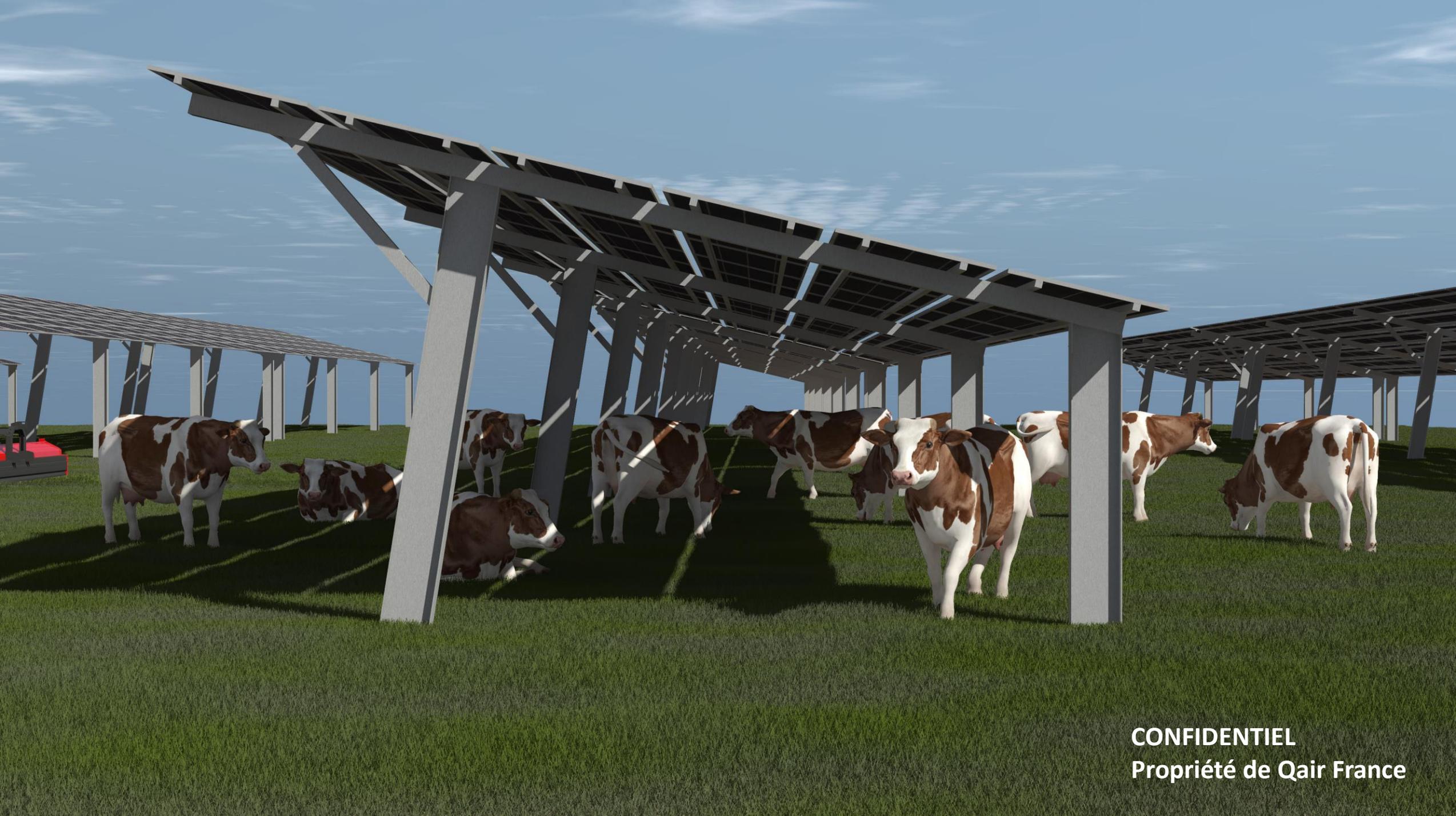


② Structures fixes 3V bi-pieux



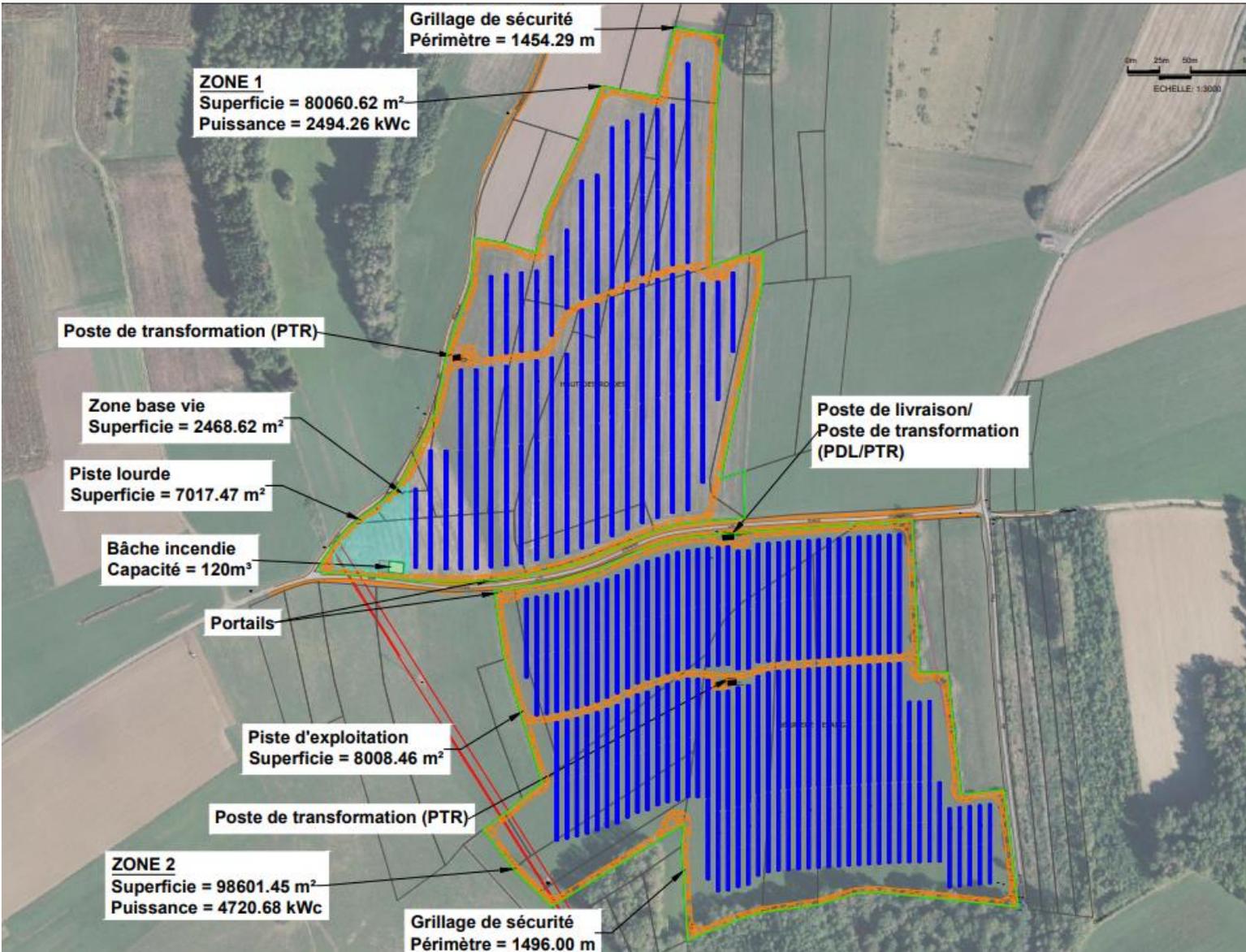


CONFIDENTIEL
Propriété de Qair France



CONFIDENTIEL
Propriété de Qair France

Un projet qui a évolué en concertation avec l'agriculteur : Plan d'implantation actuel



Caractéristiques photovoltaïques

Surface clôturée : **18 ha**

Productible estimé : **1552 Kwh/kWc**

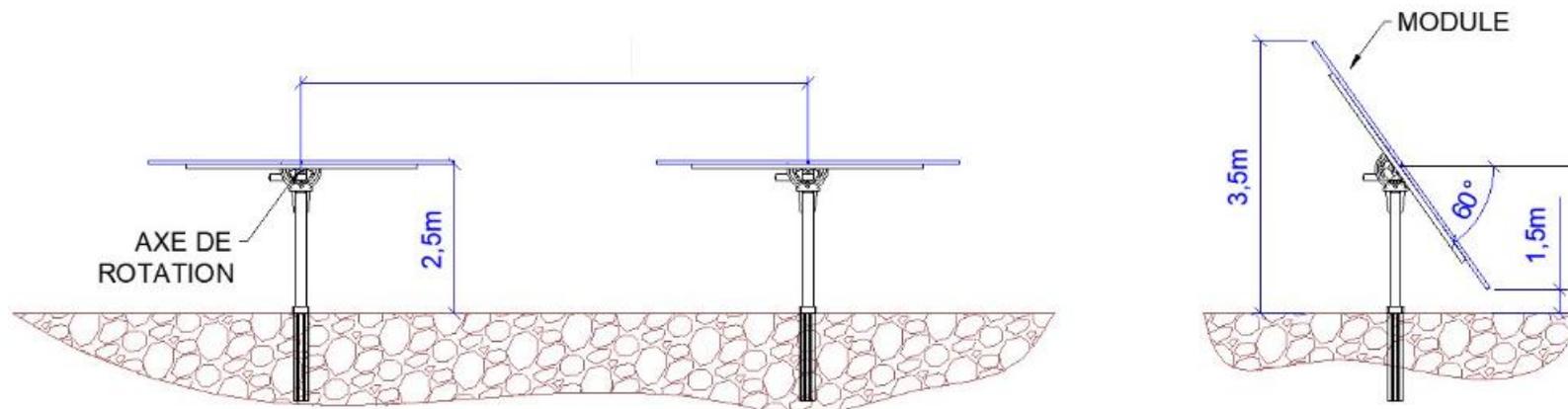
Puissance envisagée : **7 MW**

Production estimée : **11 GWh/an**
(consommation de \approx 2100 foyers)

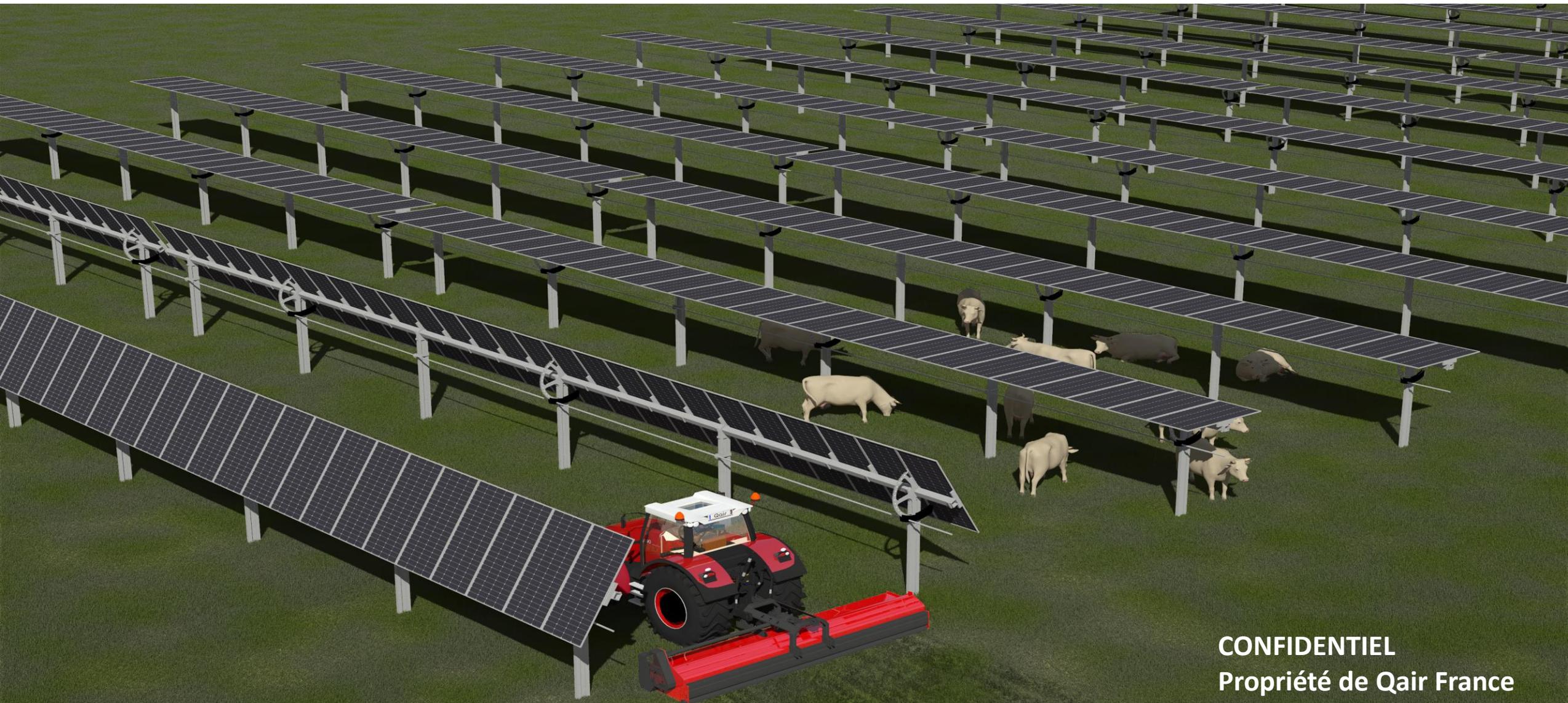
Taux de couverture : **26,7 %**

Un projet qui a évolué en concertation avec l'agriculteur : **Projet agrivoltaïque actuel**

- Le projet vise à créer des ombrières pour les bovins en utilisant des « trackers »
- L'angle d'inclinaison des panneaux photovoltaïques sera modulable selon trois modalités, afin d'assurer une complémentarité de l'activité agricole et de la production d'énergie
 1. Hors présence du troupeau et hors périodes d'intervention, les trackers suivront la course du soleil au cours de la journée selon l'axe Est-Ouest.
 2. En présence du troupeau au pâturage, les panneaux seront verrouillés à l'horizontal en position « ombrière », à une hauteur de 2,5 m.
 3. Pour les travaux nécessitant l'utilisation des engins, les panneaux seront verrouillés en position verticale ce qui permettra de faciliter les manœuvres dans les inter-rangs



Un système adapté au fauchage et pâturage



CONFIDENTIEL
Propriété de Qair France



CONFIDENTIEL
Propriété de Qair France

Raccordement envisagé



CAPACITÉ D'ACCUEIL DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION : **ENEDIS** L'ELECTRICITE EN RESEAU

Données pour le raccordement dans le cadre du S3REnR :

① Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR, restante sans travaux sur le poste source <small>Cette capacité est disponible sur le réseau public de distribution nécessitant des travaux sur le réseau public de transport.</small>	14.0 MW
Puissance cumulée des transformateurs existants	40.0 MW
Nombre de transformateurs existants	2.0
Tension aval	21.0
Tension amont	62.0

Données pour le raccordement en dehors du S3REnR :

Puissance en file d'attente	3.3 MW
① Puissance en file d'attente hors S3REnR majorée de la capacité réservée du S3REnR	17.4 MW
① Capacité de transformation HTB/HTA restante disponible pour l'injection sur le réseau public de distribution	42.5 MW

mis à jour le 13/08/2024

➤ Raccordement envisagé au poste de Bains les Bains à 8 km

➤ Habitats :

- Les zones de haies en bordure de prairie
- Les fossés associés à une flore hygrophile
- Le boisement au Sud de la ZIP.

➤ Flore :

- Camomille des chiens et Epicéa** : Situées respectivement dans les cultures au Nord et dans le boisement à l'Est de la route
- Potentille dressée et Succise des prés** : Localisées en bordure des fossés

➤ Faune :

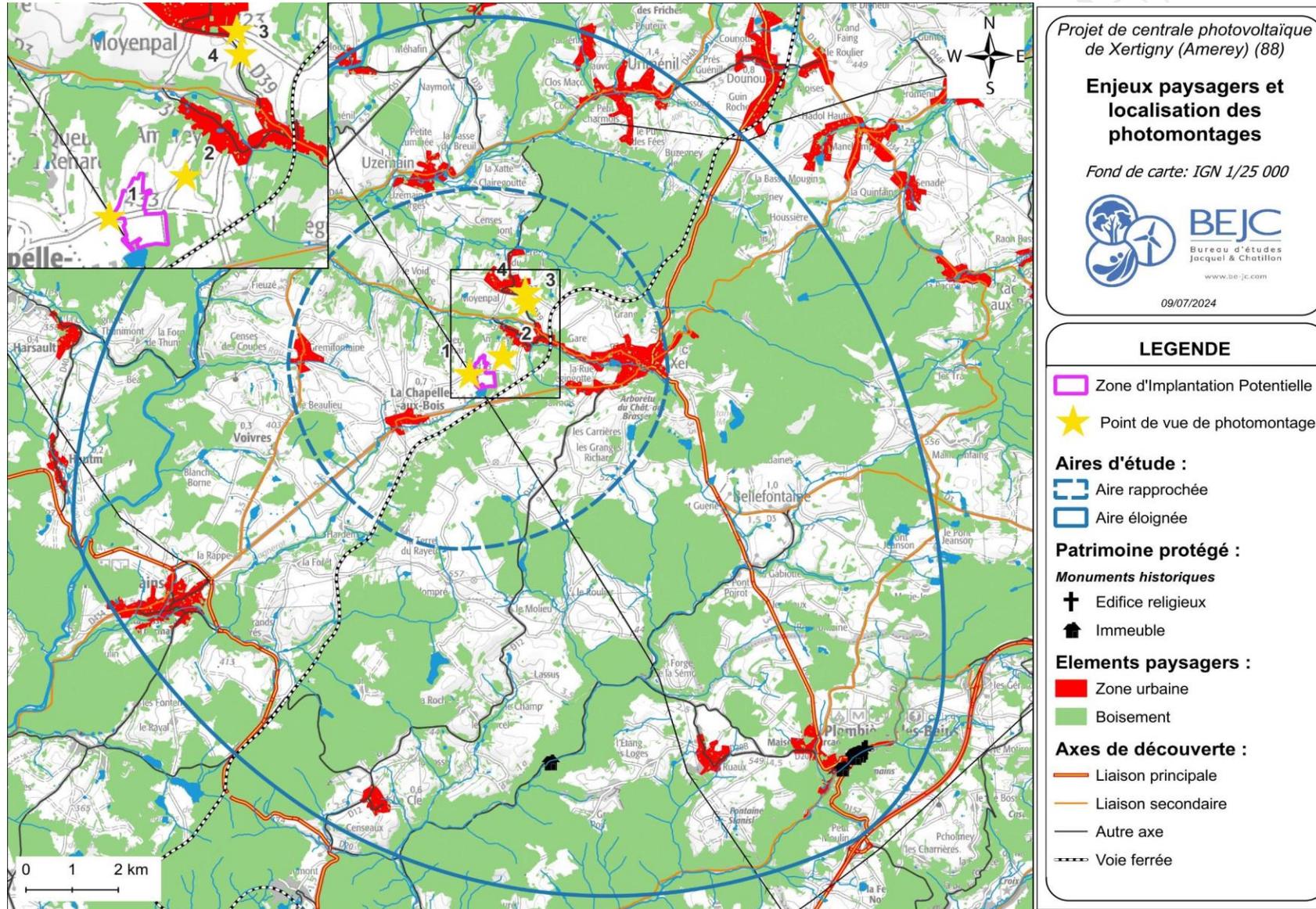
- Hirondelle rustique** : au-dessus de l'étang principalement
- Tarier des prés** : dans les haies en bordure de prairies
- Agrion de Mercure** : au niveau de l'étang
- Chiroptères** : Mesures ERC à mettre en place essentiellement durant les travaux



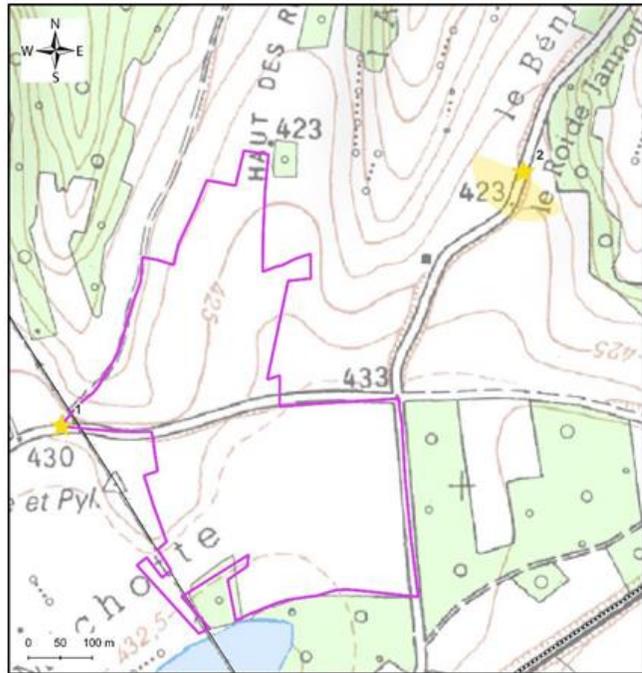
Espèces
présentes
sur le site



Perception paysagère



Visibilités illustrées depuis la route locale reliant la RD434 à Amerey



Carte 88 : Localisation du point de vue n°2 (Source : BE Jacquel et Chatillon)



Photo 45 : Vue actuelle depuis le point de vue n°2, sur la route locale reliant la RD434 à Amerey (Source : BE Jacquel et Chatillon)



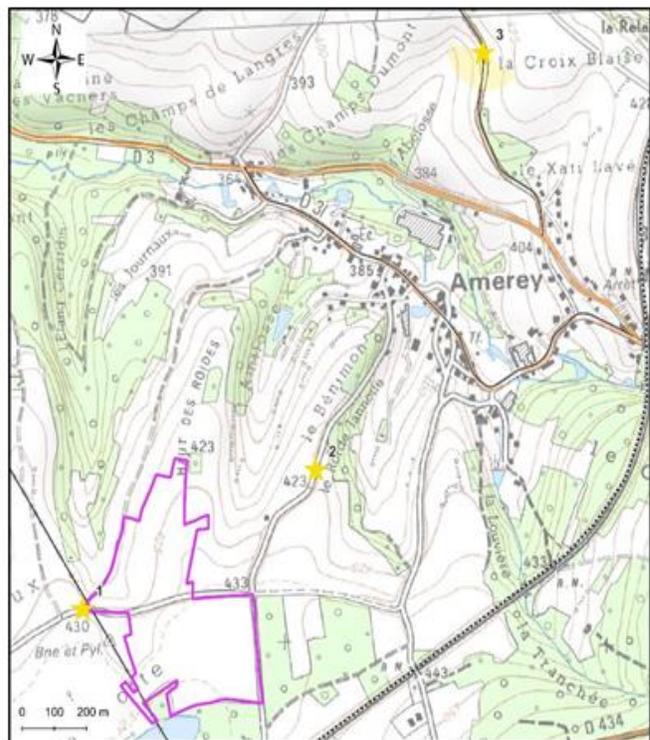
Photo 46 : Photomontage du projet de centrale photovoltaïque de Xertigny depuis le point de vue n°2 (Source : BE Jacquel et Chatillon)



Photo 47 : Vue actuelle depuis le point de vue n°2, sur la route locale reliant la RD434 à Amrezy (Source : BE Jacquel et Chatillon)



Photo 48 : Photomontage du projet de centrale photovoltaïque de Xertigny depuis le point de vue n°2 (Source : BE Jacquel et Chatillon)



Carte 89 : Localisation du point de vue n°3 (Source : BE Jacquiel et Chatillon)



Photo 49 : Vue actuelle depuis le point de vue n°3, au Sud-Est de Moyerval sur la RD39 (Source : BE Jacquiel et Chatillon)



Photo 50 : Photomontage du projet de centrale photovoltaïque de Xertigny depuis le point de vue n°3 (Source : BE Jacquiel et Chatillon)

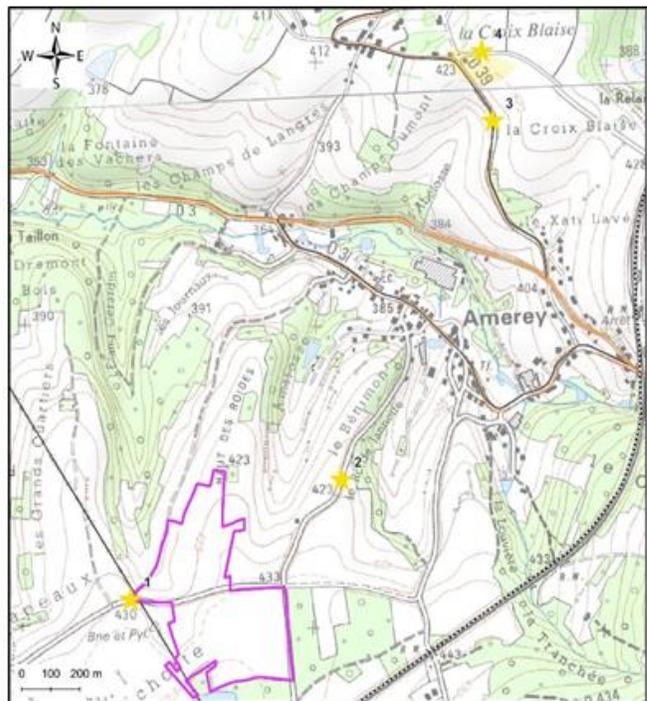


Photo 51 : Vue actuelle depuis le point de vue n°3, au Sud-Est de Moyenvil sur la RD39 (Source : BE Jacquel et Chatillon)



Photo 52 : Photomontage du projet de centrale photovoltaïque de Xertigny depuis le point de vue n°3 (Source : BE Jacquel et Chatillon)

Visibilités illustrées depuis l'extrémité Est de Moyenpal



Carte 90 : Localisation du point de vue n°4 (Source : BE Jacquiel et Chatillon)



Photo 53 : Vue actuelle depuis le point de vue n°4, à l'extrémité Est de Moyenpal (Source : BE Jacquiel et Chatillon)



Photo 54 : Photomontage du projet de centrale photovoltaïque de Xertigny depuis le point de vue n°4 (Source : BE Jacquiel et Chatillon)



Photo 55 : Vue actuelle depuis le point de vue n°4, à l'extrémité Est de Moyennal (Source : BE Jacquel et Chatillon)



Photo 56 : Photomontage du projet de centrale photovoltaïque de Xertigny depuis le point de vue n°4 (Source : BE Jacquel et Chatillon)

Visibilités illustrées depuis la route séparant les deux zones d'implantation du projet



Carte 87 : Localisation du point de vue n°1 (Source : BE Jacquel et Chatillon)



Photo 41 : Vue actuelle depuis le point de vue n°1, à proximité immédiate du projet (Source : BE Jacquel et Chatillon)



Photo 42 : Photomontage du projet de centrale photovoltaïque de Xertigny (zone 1) depuis le point de vue n°1 (Source : BE Jacquel et Chatillon)



Photo 43 : Vue actuelle depuis le point de vue n°1, à proximité immédiate du projet (Source : BE Jacquel et Chatillon)



Photo 44 : Photomontage du projet de centrale photovoltaïque de Xertigny (zone 1) depuis le point de vue n°1 (Source : BE Jacquel et Chatillon)

Synthèse des enjeux paysagers

Thématique		Sensibilité
Unités paysagères	La <u>Vôge</u>	Faible
	Les Hautes Vosges Granitiques	Nulle à très faible
Agriculture	Parcellaire agricoles du territoire d'étude et de la ZIP	Très faible
Boisements	Différentes masses boisées du territoire d'étude	Nulle
Urbanisation	Bains-les-Bains et Plombières-les-Bains	Nulle
	Xertigny	Nulle à modérée
	La Chapelle-aux-Bois et <u>Amerey</u>	Nulle
	<u>Movenpal</u>	Modérée
	<u>Navmont</u>	Très faible
	Autres villages	Nulle
	Hameau de Le Charmois	Faible
	Fermes isolées de proximité	Nulle
	Autres lieux de vie du territoire d'étude	Nulle
Tourisme	Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges	Très faible
	Itinéraire des GR7-GRE5	Nulle
	Itinéraires des randonnées de Xertigny	Modérée
	Route thermale des Vosges	Très faible
	Autres éléments touristiques	Nulle
Axes de découverte	D434	Nulle à très faible
	D3, D3L et D12	Nulle
	D39	Nulle à modérée
	Autres routes	Nulle
	Ligne ferroviaire de Blainville-Damelevières à Lure	Nulle
Patrimoine - Monuments historiques	Monuments historiques du territoire d'étude	Nulle
	SPR de Plombières-les-Bains	Nulle
	Patrimoine local	Nulle

Adaptation à la vélo-route voie verte



Synthèse des recommandations suite à la concertation du GT paysage du SCoT

- Mise en place d'une aire de picnic pour les cyclotouristes
- Mise en place de plantations disparates pour couper l'effet de « monotonie » du grillage
- Utilisation de poteaux et de portes en bois local
- Intégration du poste de livraison dans le paysage par un choix de couleur approprié
- Mise en place d'une signalisation et valorisation pédagogique du projet par l'implantation de panneaux explicatifs



Mise en place de financements participatifs & citoyens

- ❖ Permet aux citoyens ou aux associations de s'impliquer dans la transition énergétique de leur territoire
- ❖ La société de projet est détenue à 49% par la SEM Terr'EnR
- ❖ Une partie du capital détenue par la SEM Terr'EnR sera cédée aux communes et aux citoyens pour partager la valeur du projet
- ❖ Un accès à la gouvernance du projet et au financement via énergie partagée investissement ou une plateforme de crowdfunding
- ❖ Il est envisagé qu'un pourcentage des revenus de la centrale alimente un fonds local de transition énergétique



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

INVESTISSEMENT

Qair a déjà mis en place du financement participatif via des plateformes comme Lumo ou enerfip (en 2022, 2 sessions de financement à hauteur de 400 000€ et 3 millions d'euros).



Synthèse et planning

En cours de finalisation pour **un dépôt de permis de construire à l'hiver 2024** :

➤ **Avec le bureau d'étude Jacquel & Chatillon :**

- Volet naturel de l'état initial
- Etude impact environnemental
- Volet Paysager

➤ **Avec la chambre d'agriculture des Vosges**

- Etude préalable Agricole

➤ **QAIR**

- Etudes géotechniques
- Expertise BU Agri Qair
- Plan de masse définitif
- Concertation & communication (avec la SEM)

- Projet conforme à la réglementation agrivoltaïque nationale et départementale
- Impact paysager minimal
- Concertation : GT du SCoT sur le plan de paysage, Comité de projet, Réunion publique
- Dépôt du permis de construire : Décembre 2024
- Obtention du permis de construire : Décembre 2025
- Financement et tarif de vente de l'électricité : Décembre 2025 - Juillet 2026
- Travaux : Aout 2026 – Juin 2027

BRESIL - BURKINA FASO – TCHAD – FRANCE – ISLANDE- ITALIE – ESPAGNE
GRECE- MAURICE – MAROC - POLOGNE – SEYCHELLES – TUNISIE- VIETNAM

Qair

Votre contact principal :

Thibault PETITPAS, Chef de projet



06 59 50 71 20



t.petitpas@qair.energy



www.qair.energy

Qair

Agence de Reims

11 rue Gaston Boyer

51100 REIMS

in



Énergies Nouvelles des Vosges Centrales

Jacques GRONDAHL

Directeur Général Délégué

SEM Terr'EnR

Maison de l'habitat et du Territoire
1, Avenue Dutac – 88000 EPINAL



07 87 34 23 78



jacques.grondahl@terr-enr.fr



www.terr-enr.fr